



PROVINCE DE QUÉBEC

## Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 13 juin à 19h30 à la salle du conseil au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**DEMANDE NO. 2022-0082**

**IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 67 Chemin du Lac-Ouellette (LOT: 5 091 864)**

Demande de dérogation mineure (2022-0096) au 67 chemin du Lac-Ouellette, qui a pour objet de régulariser en zone REC-04 :

- Le coin nord-est de la maison et le mur nord qui sont respectivement à 16.5 mètres et 17.2 mètres au lieu du 18 mètres prescrits;
- La galerie au Nord qui est 15.3 mètres et 16.9 mètres au lieu du 18 mètres de la ligne des hautes eaux.

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23, article 7.2.3.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande lors de la séance du 13 juin 2022.

Donné à Ferme-Neuve, ce 1<sup>er</sup> jour du mois de juin deux mille vingt-deux.

Bernadette Ouellette  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière à Ferme-Neuve, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, 1<sup>er</sup> juin 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 1<sup>er</sup> juin 2022.

Bernadette Ouellette  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

---